



Assemblée générale

Cinquantième session

Distr. Générale

8 mars 1996
Original : Anglais

Point 135 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

La Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) a été créée par le Conseil de sécurité le 5 octobre 1993. Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour la période de retrait de la MINUAR allant du 9 mars au 19 avril 1996 ainsi que pour sa fermeture administrative, pour la période allant du 20 avril au 30 septembre 1996. Sont prévus le retrait de 1 395 militaires, de 161 fonctionnaires civils internationaux et de 56 Volontaires des Nations Unies, l'enlèvement des avoirs de la MINUAR, y compris du matériel appartenant aux contingents, ainsi que l'exécution des dernières tâches administratives.

Le coût estimatif correspondant à la période de retrait allant du 9 mars au 19 avril 1996 s'élève au montant brut de 19 745 000 dollars (montant net: 19 462 700 dollars). Le coût estimatif (montant brut) de la fermeture administrative de la Mission, du 20 avril au 30 septembre 1996, se monte à 4 582 300 dollars (montant net: 4 102 000 dollars) et comprend la mise en place d'un bureau provisoire de la MINUAR à Nairobi. Il comprend aussi un montant additionnel destiné à couvrir 72 mois de travail de personnel civil au-delà du 30 septembre 1996.

Les mesures à prendre par l'Assemblée générale, telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 32 du présent rapport, sont les suivantes :

Ouverture et mise en recouvrement du montant brut de 19 745 000 dollars (montant net : 19 462 700 dollars) pour le retrait de la MINUAR pendant la période allant du 9 mars au 19 avril 1996, y compris l'engagement de 4 735 000 dollars autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

Ouverture et mise en recouvrement du montant brut de 4 582 300 dollars (montant net : 4 102 000 dollars) au titre de la fermeture administrative de la Mission pendant la période allant du 20 avril au 30 septembre 1996 et au-delà;

Décision de prolonger jusqu'au 31 décembre 1995 l'exercice budgétaire allant du 10 juin au 8 décembre 1995, pour lequel le montant brut de 99 628 200 dollars (montant net : 97 508 000 dollars) a été mis antérieurement en recouvrement conformément à la résolution 49/20 B de l'Assemblée générale en date du 12 juillet 1995;

Approbation des ressources nécessaires pour maintenir la Mission pendant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, à hauteur du montant brut révisé de 96 685 400 dollars (montant net : 94 880 600 dollars);

Décision de créditer les États Membres du montant brut de 2 942 800 dollars (montant net : 2 627 400 dollars), soit le solde du montant brut de 99 628 200 dollars (montant net : 97 508 000 dollars) mis en recouvrement pour la période allant du 10 juin au 8 décembre 1995 sur le crédit d'un montant brut de 109 951 900 dollars (montant net : 107 584 300 dollars) autorisé pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, conformément à la résolution 49/20 B de l'Assemblée générale;

Décision de créditer les États Membres du solde inutilisé d'un montant brut de 20 675 100 dollars (montant net : 20 241 800 dollars) au titre de la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995;

Décision d'appliquer à la MINUAR les arrangements spéciaux concernant l'application de l'article IV du règlement financier, comme exposé à la section V.E du présent rapport.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 4	5
II. Mandat politique	5	5
III. Aide humanitaire	6 - 12	6
A. Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda	6	6
B. Groupe des dispositifs d'urgence et de l'aide humanitaire	7	6
C. Appel interinstitutions commun des Nations Unies en faveur des personnes touchées par la crise au Rwanda	8 - 9	6
D. Table ronde sur le Rwanda	10 - 12	6
IV. Plan de retrait et ressources nécessaires	13 - 15	7
V. Administration financière	16 - 24	7
A. Exercice budgétaire	16	7
B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement depuis la création de la Mission jusqu'au 8 mars 1996	17 - 18	7
C. État des contributions	19	8
D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	20 - 21	8
E. Application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies	22 - 24	8
VI. Remboursement des États qui fournissent des contingents	25 - 26	9
VII. Signature de l'accord sur le statut de la Mission	27	9
VIII. Prévisions de dépenses pour la période allant du 9 mars au 19 avril 1996	28	9
IX. Prévisions de dépenses pour la période allant du 20 avril au 30 septembre 1996 et au-delà	29	10
X. Rapport préliminaire sur la liquidation des avoirs de la Mission d'assistance des Nations Unies pour le Rwanda	30	10
XI. Commentaires au sujet des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	31	10
XII. Mesures à prendre par l'Assemblée générale à sa cinquantième session	32	10

	<i>Page</i>
<i>Annexes</i>	
I. Prévisions de dépenses pour la période allant du 9 mars au 30 septembre 1996 et au-delà	12
II. Prévisions de dépenses pour la période allant du 9 mars au 19 avril 1996 : indications complémentaires	17
III. Prévisions de dépenses pour la période allant du 20 avril au 30 septembre 1996 et au-delà : indications complémentaires	27
IV. Effectifs du personnel civil proposés pour la période allant du 9 mars au 30 septembre 1996 et au-delà	32
V. Calendrier du retrait du personnel militaire, 9 mars au 19 avril 1996	33
VI. Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 9 mars au 30 septembre 1996 et au-delà	34
VII. Fermeture administrative, période comprise entre le 20 avril et le 30 septembre 1996 : tableau récapitulatif des tâches à exécuter	36
VIII. Tableau récapitulatif des besoins aux fins des opérations aériennes pendant la période allant du 9 mars au 19 avril 1996	38
IX. Tableau récapitulatif des besoins aux fins de la location de locaux pendant la période allant du 9 mars au 30 septembre 1996	40
X. Tableau récapitulatif des besoins relatifs aux véhicules pendant la période allant du 9 mars au 30 septembre 1996	41
XI. Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda	42
XII. État au 15 février 1996 des ressources dégagées et des dépenses de fonctionnement pour la Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda pour la période allant du 22 juin au 21 décembre 1993 et la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda pour la période allant du 5 octobre 1993 au 19 avril 1996	44
XIII. Carte d'état-major	47

I. Introduction

1. La Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) a été créée pour une période initiale de six mois par la résolution 872 (1993) du Conseil de sécurité en date du 5 octobre 1993. Par la même résolution, le Conseil de sécurité a approuvé la proposition tendant à ce que la Mission des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR), que le Conseil avait créée antérieurement par sa résolution 846 (1993) du 22 juin 1993, soit intégrée à la MINUAR. Par sa résolution 928 (1994) du 20 juin 1994, le Conseil de sécurité a prorogé une dernière fois le mandat de la MONUOR, jusqu'au 21 septembre 1994.
2. Le Conseil de sécurité a réexaminé et prorogé le mandat de la MINUAR dans ses résolutions ultérieures, la dernière en date étant sa résolution 1029 (1995) du 12 décembre 1995, par laquelle il a prorogé une dernière fois le mandat de la Mission jusqu'au 8 mars 1996. Par la même résolution, le Conseil de sécurité a aussi prié le Secrétaire général de commencer à établir des plans en vue du retrait complet de la MINUAR, celui-ci devant se faire dans les six semaines suivant l'expiration de son mandat.
3. Par sa résolution 50/211 du 23 décembre 1995, l'Assemblée générale a souscrit aux observations et recommandations présentées par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatives au rapport du Secrétaire général sur le financement de la MINUAR en date du 1er novembre 1995 (A/50/712) et a décidé d'ouvrir, pour inscription au Compte spécial de la MINUAR, un crédit d'un montant brut de 32 324 500 dollars (soit un montant net de 31 828 900 dollars) pour la période allant du 1er janvier au 8 mars 1996.
4. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans une lettre au Secrétaire général datée du 9 février 1996, a donné son accord, en vertu de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, pour l'engagement de dépenses d'un montant de 4 735 000 dollars pour le fret aérien et de surface et le transport, par des entreprises privées, de matériel appartenant aux contingents et à l'ONU pendant la phase initiale de la période de retrait de la MINUAR postérieure au 8 mars 1996.

II. Mandat politique

5. Compte tenu des efforts entrepris pour rétablir la paix et la stabilité grâce au rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais, en toute sécurité, le Conseil de sécurité a décidé, par sa résolution 1029 (1995), de modifier le mandat de la MINUAR pour la période finale allant du 1er janvier au 8 mars 1996, de façon que celle-ci :
 - a) Exerce ses bons offices pour faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais, en toute sécurité, compte tenu des recommandations de la Conférence de Bujumbura et du Sommet tenu au Caire par les chefs d'État de la région des Grands Lacs, et promouvoir une réconciliation nationale véritable;
 - b) Aide le Gouvernement rwandais à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés, en toute sécurité, et, à cette fin, soutienne par des activités de surveillance les efforts que celui-ci a entrepris pour favoriser l'instauration d'un climat de confiance;
 - c) Aide le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes internationaux à fournir un appui logistique en vue du rapatriement des réfugiés;
 - d) Contribue, avec l'assentiment du Gouvernement rwandais, à assurer la protection du Tribunal international pour le Rwanda, à titre intérimaire en attendant que d'autres arrangements convenus avec le Gouvernement rwandais puissent être conclus.

III. Aide humanitaire

A. Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda

6. Au 31 décembre 1995, le Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda, créé en application de la résolution 925 (1994) du Conseil de sécurité en date du 8 juin 1994 pour financer les programmes de secours humanitaire et de relèvement du Rwanda, avait reçu au total des contributions d'un montant de 7,4 millions de dollars, dont l'utilisation est présentée à l'annexe XI.

B. Groupe des dispositifs d'urgence et de l'aide humanitaire

7. Après la fermeture, le 31 octobre 1995, du Bureau des Nations Unies pour les secours d'urgence au Rwanda, on a créé le Groupe des dispositifs d'urgence et de l'aide humanitaire pour aider le Coordonnateur des opérations d'urgence des Nations Unies au Rwanda à appuyer le Gouvernement rwandais dans la coordination de la fourniture de l'aide humanitaire et de l'assistance au relèvement dans les communes particulièrement touchées par l'afflux de rapatriés. Un appel a été lancé pour réunir les 600 000 dollars nécessaires au fonctionnement du Groupe pendant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1996. Au 15 février 1996, aucune contribution n'avait été versée.

C. Appel interinstitutions commun des Nations Unies en faveur des personnes touchées par la crise au Rwanda

8. L'Assemblée générale, par sa résolution 46/182 du 19 décembre 1991, a autorisé le Département des affaires humanitaires à lancer des appels communs au nom des organismes des Nations Unies. Ces appels devaient esquisser une réponse cohérente de l'ensemble de ces organismes et définir les ressources nécessaires pour exécuter les activités voulues.
9. Au 5 février 1996, la communauté internationale avait versé ou annoncé un total de 668,2 millions de dollars, sur les 807,4 millions de dollars demandés dans les appels.

D. Table ronde sur le Rwanda

10. L'objectif de la table ronde sur le Rwanda, qui s'est tenue à Genève en janvier 1995 et a été examinée à Kigali en juillet de la même année, était de présenter à la communauté des donateurs le programme de réconciliation nationale et de relèvement socio-économique du Rwanda et de mobiliser un appui financier pour son exécution en vue, entre autres, de l'intégration de l'aide humanitaire en cours au redressement économique et de la création et du maintien de conditions propres à encourager les réfugiés à rentrer chez eux. À la demande du Gouvernement rwandais, le PNUD a aidé à organiser la table ronde sur le Rwanda.
11. Comme indiqué dans le quatrième rapport périodique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les activités liées à la table ronde sur le Rwanda, en date du 31 décembre 1995, les donateurs ont annoncé plus de 1,2 milliard de dollars et les décaissements se sont chiffrés à environ 400 millions de dollars, soit 69 % des contributions annoncées en janvier 1995, contre 43 % de décaissements enregistrés en septembre 1995. Grâce à l'accélération des versements, les activités de relèvement sont entièrement engagées et ont déjà commencé à donner des résultats.
12. La table ronde sur le Rwanda de 1996 est prévue pour le début du mois de mai et portera sur l'état d'avancement du programme de reconstruction du Rwanda et la nécessité pour la communauté internationale de poursuivre son appui.

IV. Plan de retrait et ressources nécessaires

13. Selon les projections, les effectifs militaires de la MINUAR sont au 8 mars 1996 de 1 226 militaires, 24 officiers d'état-major et 145 observateurs militaires, appuyés par 161 agents internationaux, 161 agents locaux et 56 Volontaires des Nations Unies. Le plan de retrait de la MINUAR pour la période du 9 mars au 19 avril 1996 a été établi, conformément à la résolution 1029 (1995) du Conseil de sécurité, pour appuyer le retrait des contingents et le rapatriement des observateurs militaires, selon le calendrier présenté à l'annexe V.
14. Le personnel civil international et les agents locaux doivent rester présents dans la zone de la mission pendant la période de retrait afin de fournir un appui administratif ininterrompu aux contingents et d'assurer le recouvrement, le rassemblement, la liquidation et l'expédition des avoirs appartenant à l'ONU et loués, la remise des locaux loués et le règlement des contrats et accords passés avec les fournisseurs locaux.
15. Pour établir les besoins de la Mission en personnel pour la période de fermeture administrative au-delà du 19 avril 1996, on a tenu compte des enseignements tirés de la liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) et de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ). L'expérience de ces missions indique en effet que la complexité des problèmes d'ordre logistique, contractuel et financier est telle qu'il faut prévoir suffisamment de temps et de ressources en personnel pour l'achèvement sur place de toutes les tâches administratives liées à la liquidation, de manière à réduire le nombre de questions en suspens à régler au Siège après la dissolution de l'équipe chargée de la liquidation. C'est pourquoi il est prévu de créer un bureau administratif provisoire de la MINUAR à Nairobi, doté d'un nombre limité d'agents civils internationaux pendant la période allant du 20 avril au 30 septembre 1996, 72 mois de travail de personnel civil étant en outre prévus au-delà du 30 septembre 1996.

V. Administration financière

A. Exercice budgétaire

16. Depuis la création de la Mission, la comptabilité de la MINUAR est tenue par mandat. Le dernier mandat de la Mission venant à expiration le 8 mars 1996 et sa liquidation devant avoir lieu dans les six semaines qui suivent, les allocations de crédits et les dépenses continueront d'être comptabilisées par mandat avant l'application du nouvel exercice budgétaire de 12 mois, qui commencera le 1er juillet 1996 et que l'Assemblée générale a approuvé à la section I de sa résolution 49/233 A.

B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement depuis la création de la Mission jusqu'au 8 mars 1996

17. Il est indiqué à l'annexe XII que le montant total brut des ressources mises à la disposition de la MONUOR (du 22 juin au 21 décembre 1993) et de la MINUAR (entre le 5 octobre 1993 et le 8 mars 1996) se chiffre à 498,5 millions de dollars, dont une ouverture de crédits de 3,6 millions de dollars (montant brut) à la MONUOR et 494,9 millions de dollars (montant brut) mis à la disposition de la MINUAR¹. Sont indiqués les montants estimatifs nets des dépenses (439,7 millions de dollars), les montants crédités aux États Membres (d'un montant brut de 27,7 millions de dollars), dont un montant de

¹ Au 22 décembre 1993, la MONUOR avait été intégrée sur le plan administratif à la MINUAR et ses dépenses de fonctionnement apparaissent dans les rapports financiers que le Secrétaire général a présentés depuis lors au sujet de la MINUAR.

10,5 millions de dollars appliqué au Tribunal international pour le Rwanda conformément aux résolutions 49/251 et 50/213 de l'Assemblée générale, ainsi que des contributions volontaires en nature d'une valeur de 5,9 millions de dollars. Le total du solde inutilisé pour la période se terminant le 19 avril 1996 est de 23,9 millions de dollars (montant brut).

18. Il y a actuellement des soldes inutilisés de 20,7 millions de dollars (montant brut) correspondant à la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995, de 2,9 millions de dollars (montant brut) correspondant au solde des contributions déjà mises en recouvrement pour la période allant du 10 juin au 8 décembre 1995 conformément à la résolution 49/20 B de l'Assemblée générale et au coût estimatif révisé pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, et d'un montant brut de 6,8 millions de dollars correspondant au solde des crédits relatifs à la période allant du 5 avril au 9 décembre 1994 après le versement d'un montant brut de 10,5 millions de dollars au compte spécial du Tribunal international pour le Rwanda. L'annexe XII contient des renseignements détaillés à ce sujet.

C. État des contributions

19. Au total, 471,4 millions de dollars ont été mis en recouvrement auprès des États Membres pour la période allant du 22 juin 1993 au 8 mars 1996, au titre de la MONUOR et de la MINUAR. Les contributions versées au 15 février 1996 pour la même période s'élevaient à 387 millions de dollars, ce qui laisse un déficit de 84,4 millions de dollars. En application de la résolution 50/83 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1995, le montant des arriérés de contributions a été réduit de 300 000 dollars.

D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

20. L'Assemblée générale, par sa résolution 49/20 B, a invité les États Membres à apporter à la MINUAR des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Aucune contribution de ce type n'a été reçue pendant la période considérée. Les contributions volontaires reçues antérieurement se sont élevées à 500 000 dollars en espèces et à 5,9 millions de dollars en nature (voir A/50/712).
21. Il n'a pas été créé de fonds d'affectation spéciale pour la MINUAR. Les fonds d'affectation spéciale créés à l'appui des activités humanitaires au Rwanda sont gérés par le Département des affaires humanitaires. On trouvera des renseignements à ce sujet à la section III ci-dessus ainsi qu'à l'annexe XI.

E. Application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies

22. Dans un rapport à l'Assemblée générale, à sa trente-troisième session, sur la Force d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FUNU/FNUOD) (A/C.5/33/45), le Secrétaire général indiquait que les sommes dues aux gouvernements fournissant des contingents ne pouvaient être réglées dans le délai prévu aux articles 4.3 et 4.4. Le même problème continuait de se poser dans le cas de certaines opérations de maintien de la paix, si bien que l'Assemblée a été amenée à adopter des arrangements spéciaux en vertu desquels des crédits à ouvrir au titre d'engagements envers des États fournissant des contingents ou un appui logistique à une mission ont été retardés au-delà du délai fixé par les articles 4.3 et 4.4 du règlement financier.
23. Dans le cas de la MINUAR, comme dans ceux de la FUNU et de la FNUOD, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iraq et l'Iraq (GOMNUII), de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM), de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) et de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), certains montants actuellement engagés au titre de l'indemnisation en cas de décès et d'invalidité et pour le remboursement

aux États de matériel appartenant aux contingents et de biens et services fournis dans le cadre de lettres d'attribution seront requis pour le règlement de demandes de remboursement restant à recevoir des États. Depuis sa création, les comptes de la MINUAR sont tenus séparément pour les périodes au titre desquelles des dépenses ont été prévues.

24. En conséquence, il est proposé d'appliquer comme suit à la MINUAR des arrangements spéciaux concernant l'exécution de l'article IV du règlement financier, semblables à ceux qui figurent en annexe à la résolution 50/210 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1995 :
- a) À l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement financier, tout engagement non liquidé de l'exercice considéré concernant des marchandises livrées et des services fournis par des gouvernements, pour lesquels une demande de remboursement a été présentée ou un taux de remboursement a été établi, sera comptabilisé comme somme à payer, cette somme à payer demeurant comptabilisée comme telle au Compte spécial jusqu'à ce que le paiement ait été effectué;
 - b)
 - i) Tous autres engagements non liquidés de l'exercice en question, contractés envers des gouvernements, qui concernent des marchandises livrées et des services fournis, ainsi que tous autres engagements contractés envers des gouvernements, qui n'ont pas encore donné lieu à la présentation des demandes de remboursement requises, demeureront valables pour une période supplémentaire de quatre ans suivant la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du règlement financier;
 - ii) Les montants correspondant aux demandes de remboursement reçues pendant cette période de quatre ans seront comptabilisés, selon qu'il conviendra, comme prévu à l'alinéa a) ci-dessus;
 - iii) À l'expiration de la période supplémentaire de quatre ans, tout engagement non liquidé sera annulé et le solde de tous crédits conservés à cette fin sera annulé.

VI. Remboursement des États qui fournissent des contingents

25. Le remboursement intégral conformément aux taux standard fixés par l'Assemblée générale pour les dépenses relatives aux contingents a été effectué jusqu'au 31 juillet 1995. Un montant estimatif de 14,3 millions de dollars est dû au titre des dépenses afférentes aux contingents pour la période qui s'est terminée le 29 février 1996.
26. Au 29 février 1996, le Ghana, l'Inde, le Malawi, le Nigéria, le Sénégal et la Gambie fournissaient du personnel militaire à la MINUAR.

VII. Signature de l'accord sur le statut de la Mission

27. Au 29 février 1996, l'accord sur le statut de la Mission, signé le 5 novembre 1993 entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement rwandais, demeurait en vigueur.

VIII. Prévisions de dépenses pour la période allant du 9 mars au 19 avril 1996

28. Comme il est indiqué à l'annexe I (colonne 2), les prévisions de dépenses pour la période de retrait de la MINUAR allant du 9 mars au 19 avril 1996 s'élèvent à un montant brut de 19 745 000 dollars (montant net : 19 462 700 dollars). On trouvera à l'annexe II des renseignements complémentaires sur les prévisions de dépenses.

IX. Prévisions de dépenses pour la période allant du 20 avril au 30 septembre 1996 et au-delà

29. Comme il est indiqué à l'annexe I (colonne 10), les prévisions de dépenses au titre de la fermeture administrative de la MINUAR pour la période allant du 20 avril au 30 septembre 1996, y compris 72 mois de travail de personnel civil au-delà du 30 septembre 1996, s'élèvent à un montant brut de 4 582 300 dollars (montant net : 4 102 000 dollars). On trouvera à l'annexe III des renseignements complémentaires au sujet de ces prévisions de dépenses.

X. Rapport préliminaire sur la liquidation des avoirs de la Mission d'assistance des Nations Unies pour le Rwanda

30. Un rapport préliminaire sur la liquidation des avoirs de la Mission sera publié ultérieurement sous forme d'additif au rapport principal sur le financement de la MINUAR.

XI. Commentaires au sujet des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

31. Il ne reste aucune suite à donner aux observations et recommandations formulées par le Comité consultatif dans ses rapports.

XII. Mesures à prendre par l'Assemblée générale à sa cinquantième session

32. Les mesures à prendre par l'Assemblée générale à sa cinquantième session, en ce qui concerne le financement de la MINUAR, sont les suivantes :
- a) Ouverture et mise en recouvrement du montant brut de 19 745 000 dollars (montant net : 19 462 700 dollars) pour le retrait de la MINUAR pendant la période allant du 9 mars au 19 avril 1996, y compris l'engagement de 4 735 000 dollars autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Ouverture et mise en recouvrement du montant brut de 4 582 300 dollars (montant net : 4 102 000 dollars) au titre de la fermeture administrative de la Mission pendant la période allant du 20 avril au 30 septembre 1996 et au-delà;
 - c) Décision de prolonger jusqu'au 31 décembre 1995 l'exercice budgétaire allant du 10 juin au 8 décembre 1995, pour lequel le montant brut de 99 628 200 dollars (montant net : 97 508 000 dollars) a été mis antérieurement en recouvrement conformément à la résolution 49/20 B de l'Assemblée générale en date du 12 juillet 1995;
 - d) Approbation des ressources nécessaires pour maintenir la Mission pendant la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995, à hauteur du montant brut révisé de 96 685 400 dollars (montant net : 94 880 600 dollars);

- e) Décision de créditer les États Membres du montant brut de 2 942 800 dollars (montant net : 2 627 400 dollars), soit le solde du montant brut de 99 628 200 dollars (montant net : 97 508 000 dollars) mis en recouvrement pour la période allant du 10 juin au 8 décembre 1995 sur le crédit d'un montant brut de 109 951 900 dollars (montant net : 107 584 300 dollars) autorisé pour la période allant du 10 juin au 31 décembre 1995 conformément à la résolution 49/20 B de l'Assemblée générale;
- f) Décision de créditer les États Membres du solde inutilisé d'un montant brut de 20 675 100 dollars (montant net : 20 241 800 dollars) au titre de la période allant du 10 décembre 1994 au 9 juin 1995;
- g) Décision d'appliquer à la MINUAR les arrangements spéciaux concernant l'application de l'article IV du règlement financier, comme exposé à la section V.E du présent rapport.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période allant du 9 mars au 30 septembre 1996 et au-delà

(En milliers de dollars des États-Unis)

(1)	9 mars au 19 avril 96 (2)	20 avril au 30 septembre 1996					Total partiel (20 avril au 30 sept. 96) (8)	Après le 30 sept. 96 (9)	Total général (20 avril au 30 sept. 96 et au-delà) (10)	
		20 avril au 31 mai (3)	1er au 30 juin (4)	1er au 31 juil. (5)	1er au 31 août (6)	1er au 30 sept. (7)				
1. Personnel militaire										
a)	<i>Observateurs militaires</i>									
	Indemnité de subsistance (missions)	136,6	—	—	—	—	—	—	—	
	Frais de voyage	192,1	—	—	—	—	—	—	—	
	Indemnité d'habillement et d'équipement	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Total partiel	328,7	—	—	—	—	—	—	—	
b)	<i>Contingents</i>									
	Remboursement aux gouvernements aux taux standard	1 144,9	—	—	—	—	—	—	—	
	Indemnité de repas et de logement	19,8	—	—	—	—	—	—	—	
	Détente et loisirs	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Rations	388,6	—	—	—	—	—	—	—	
	Indemnité journalière	43,8	—	—	—	—	—	—	—	
	Déploiement, relève et rapatriement	787,5	—	—	—	—	—	—	—	
	Autres voyages autorisés	15,0	—	—	—	—	—	—	—	
	Indemnité d'habillement et d'équipement	78,4	—	—	—	—	—	—	—	
	Total partiel	2 478,0	—	—	—	—	—	—	—	
c)	<i>Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>									
	Matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Total partiel	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Total, rubrique 1	2 806,7	—	—	—	—	—	—	—	
2. Personnel civil										
a)	<i>Police civile</i>									
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b)	<i>Personnel international et personnel local</i>									
	Traitements du personnel international	814,8	486,5	229,7	199,3	175,0	154,4	1 244,9	131,6	1 376,5
	Traitements du personnel local	94,9	8,7	6,3	6,3	6,3	6,3	33,9	143,6	177,5
	Consultants	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Heures supplémentaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Dépenses communes de personnel	596,5	344,7	160,1	140,5	123,3	106,7	875,3	110,4	985,7

(1)	20 avril au 30 septembre 1996						Total partiel (20 avril au 30 sept. 96) (8)	Après le 30 sept. 96 (9)	Total général (20 avril au 30 sept. 96 et au-delà) (10)
	9 mars au 19 avril 96 (2)	20 avril au 31 mai (3)	1er au 30 juin (4)	1er au 31 juil. (5)	1er au 31 août (6)	1er au 30 sept. (7)			
16. Fret aérien et de surface									
Transport du matériel appartenant aux contingents	5 200,0	—	—	—	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	2 945,0	—	—	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 16	8 145,0	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Système intégré de gestion	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Contributions du personnel	282,3	154,6	74,3	64,8	57,1	50,7	401,5	78,8	480,3
Total, rubriques 1 à 19	19 745,0	1 794,5	709,6	607,7	535,1	471,0	4 117,9	464,4	4 582,3
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(282,3)	(154,6)	(74,3)	(64,8)	(57,1)	(50,7)	(401,5)	(78,8)	(480,3)
Total net	19 462,7	1 639,9	635,3	542,9	478,0	420,3	3 716,4	385,6	4 102,0
21. Contributions volontaires en nature	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des ressources	19 462,7	1 639,9	635,3	542,9	478,0	420,3	3 716,4	385,6	4 102,0

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période allant du 9 mars au 19 avril 1996 : indications complémentaires

I. Paramètres budgétaires

1. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 9 mars au 19 avril 1996 ont été calculées, chaque fois qu'il y avait lieu, sur la base des paramètres ci-après.

A. *Indemnité de subsistance (missions)*

2. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui doit être versé aux observateurs militaires et au personnel civil international aux taux indiqués ci-après (en vigueur depuis le 1er novembre 1994) :
 - a) 108 dollars pour les 30 premiers jours;
 - b) 97 dollars par la suite;
 - c) 70 dollars après les 30 premiers jours si l'hébergement est assuré;
 - d) 40 dollars après les 30 premiers jours lorsque l'hébergement et les repas sont fournis.

Les taux ci-dessus sont majorés de 10 et 25 % respectivement pour le personnel civil de classe D-1 et D-2 et pour les sous-secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints. Les membres du personnel de la MINUAR affectés à Nairobi touchent un traitement en monnaie locale au taux de 170 000 shillings kényens par mois, à compter du 1er juillet 1994. L'hypothèse de calcul est que 15 observateurs militaires et 50 membres du personnel civil international déployés au Rwanda seront hébergés et percevront donc l'indemnité de subsistance (missions) au taux applicable «après les 30 premiers jours».

B. *Indemnité de repas et de logement pour les officiers d'état-major*

3. Les officiers d'état-major ont droit à une indemnité de repas et de logement comme suit :
 - a) Pour le logement, le remboursement est calculé d'après les dépenses effectives à raison d'un maximum de 45 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 30 dollars par la suite, sous réserve de la présentation de reçus;
 - b) Pour les repas, le remboursement est calculé sur la base de 40 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 30 dollars par la suite.

L'hypothèse étant que les officiers d'état-major seront hébergés, le montant prévu ne porte que sur l'indemnité de repas au taux applicable «après les 30 premiers jours».

C. *Frais de voyage*

4. Les frais de voyage du personnel militaire et du personnel civil ont été calculés sur la base des taux suivants :
 - a) Voyages en groupe : 630 dollars par personne pour le rapatriement des membres des contingents;
 - b) Vols commerciaux : 1 325 dollars par personne (aller simple) pour les observateurs militaires et 2 900 dollars par personne (aller simple) pour le personnel civil international, ce taux comprenant le remboursement de l'excédent de bagages non accompagnés.

D. *Remboursements aux gouvernements aux taux standard*

5. Le remboursement aux gouvernements est effectué sur la base des taux standard établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 45/258 du 3 mai 1991, soit 988 dollars par personne et par mois, tous grades confondus, pour la solde de base; 291 dollars par personne et par mois pour un nombre limité de

spécialistes; 70 dollars par personne et par mois pour l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement, y compris 5 dollars par personne et par mois pour les armes et les munitions individuels.

E. *Dépenses afférentes au personnel civil*

6. Les traitements et dépenses communes de personnel concernant les fonctionnaires internationaux sont nets des contributions du personnel et ont été calculés sur la base des coûts standard en vigueur à New York, sauf dans le cas des fonctionnaires nommés spécifiquement pour la Mission. Les traitements et dépenses communes de personnel concernant les agents locaux sont basés sur le barème actuellement en vigueur pour Kigali et Nairobi.

II. Ressources nécessaires (En dollars des États-Unis)

1. *Personnel militaire*

- a) *Observateurs militaires* 328 700
i) *Indemnité de subsistance (missions)* 136 600

7. Le montant prévu correspond à l'indemnité de subsistance (missions) qui doit être versée à 145 observateurs, soit au total 1 450 jours-homme, conformément au calendrier de retrait figurant à l'annexe V et aux taux spécifiés au paragraphe 2 ci-dessus.

- ii) *Frais de voyage* 192 100

8. Le montant prévu correspond aux frais de voyage pour le rapatriement de 145 observateurs militaires aux taux spécifiés au paragraphe 4 ci-dessus.

- b) *Contingents* 2 478 000

9. Le montant prévu doit permettre de financer les dépenses afférentes aux contingents sur la base du calendrier prévu de retrait figurant à l'annexe V.

- i) *Remboursements aux gouvernements aux taux standard* 1 144 900

10. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents la solde et les indemnités calculées aux taux standard indiqués au paragraphe 5 ci-dessus, pour un total de 1 120 mois-homme conformément aux effectifs spécifiés à l'annexe V. Les montants en jeu sont les suivants : solde (1 106 500 dollars), indemnités versées à des spécialistes correspondant à 10 % du personnel d'infanterie (28 700 dollars) et à 25 % des unités de soutien (9 700 dollars).

- ii) *Indemnité de repas et de logement* 19 800

11. Il est prévu de verser une indemnité de repas (19 800 dollars) à 24 officiers d'état-major pour un total de 660 jours-homme, aux taux spécifiés au paragraphe 3 ci-dessus.

- iii) *Détente et loisirs* —

12. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.

- iv) *Rations* 388 600

13. Le montant prévu doit permettre d'approvisionner en vivres et en eau potable le personnel des contingents (à l'exclusion des officiers d'état-major) conformément au barème approuvé et au calendrier de retrait figurant à l'annexe V. Le montant est calculé à raison de 11,60 dollars par personne pour un total de 33 500 jours-homme, taux qui comprend l'eau potable (1,90 dollar) ainsi qu'une surtaxe de 10 % due à la réduction des effectifs en deçà du nombre minimal de 1 400 soldats figurant au contrat.

- v) *Indemnité journalière* 43 800

14. Un montant est prévu au titre des faux frais du personnel des contingents à raison de 1,28 dollar par personne et par jour pour un total de 34 200 jours-homme.

- vi) *Déploiement, relève et rapatriement* 787 500
15. Le montant prévu correspond aux frais de voyage pour le rapatriement de 1 250 militaires (soit 630 dollars par personne et par voyage), sur la base d'arrangements conclus avec des entreprises privées (550 000 dollars) et des sociétés locales d'affrètement (237 500 dollars).
- vii) *Autres voyages autorisés* 15 000
16. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel militaire (contrôle des mouvements, logistique) liés à la réexpédition du matériel appartenant aux contingents.
- viii) *Indemnité d'habillement et d'équipement* 78 400
17. Le montant prévu correspond à l'amortissement des articles d'habillement, de paquetage et d'équipement du personnel militaire pour un total de 1 120 mois-homme au taux spécifié au paragraphe 5 ci-dessus.
- c) *Autres dépenses afférentes au personnel militaire*
- i) *Matériel appartenant aux contingents* —
18. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique. Au 31 décembre 1995, la valeur totale du matériel et des articles consommables que les gouvernements avaient fournis, à la demande de l'ONU, à leurs contingents en poste dans la zone de la MINUAR s'élevait à 77,4 millions de dollars. Pour rembourser aux gouvernements la somme correspondant au matériel appartenant à leurs contingents, on utilisera les crédits ouverts lors des précédents mandats.
- ii) *Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité* —
19. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique. Pour rembourser aux gouvernements les indemnités qu'ils ont versées à leurs militaires en cas de décès, de blessure, d'invalidité ou de maladie imputables aux services accomplis dans la MINUAR, on utilisera les crédits ouverts lors des précédents mandats.
2. *Personnel civil*
- a) *Police civile* —
20. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- b) *Personnel international et personnel local*
- i) *Traitements du personnel international* 814 800
21. Le montant prévu doit permettre de financer les traitements de 161 fonctionnaires internationaux (30 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 62 agents des services généraux et catégories apparentées, 66 agents du Service mobile et 3 agents du Service de sécurité) conformément au calendrier présenté à l'annexe IV, et aux taux standard indiqués au paragraphe 6 ci-dessus (voir détails à l'annexe VI.A).
- ii) *Traitements du personnel local* 94 900
22. Le montant prévu doit permettre de financer les traitements de 161 agents locaux, y compris 14 agents en poste à Nairobi, conformément au calendrier figurant à l'annexe IV et selon le barème des traitements locaux indiqué au paragraphe 6 ci-dessus (voir détails à l'annexe VI.A).
- iii) *Consultants* —
- iv) *Heures supplémentaires* —
23. Aucun montant n'est prévu sous ces rubriques.
- v) *Dépenses communes de personnel* 596 500
24. Les dépenses communes de personnel (personnel international et personnel local) ont été calculées sur la base des barèmes standard indiqués au paragraphe 6 ci-dessus (voir détails à l'annexe VI.A).

- vi) *Indemnité de subsistance (missions)* 553 800
25. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) au personnel international pour un total de 6 250 jours-homme et conformément aux taux standard indiqués au paragraphe 2 ci-dessus (voir détails à l'annexe VI.A). Il est procédé à un ajustement de 4 500 dollars pour tenir compte du montant de l'indemnité de subsistance (missions) versé au taux fixé pour Nairobi au personnel de la MINUAR réaffecté à Nairobi, pour un total de 1 500 jours-homme.
- vii) *Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission* 203 000
26. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du rapatriement de 70 fonctionnaires civils internationaux (à l'exclusion des fonctionnaires nommés spécifiquement pour la Mission), au taux indiqué au paragraphe 4 ci-dessus.
- viii) *Autres voyages autorisés* 24 200
27. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de deux voyages autorisés entre New York et la zone de la mission, au titre de réunions de liaison et de consultation, à raison de 7 100 dollars en moyenne par voyage, indemnité de subsistance comprise (14 200 dollars). Un montant supplémentaire est également demandé pour financer les déplacements du personnel (achats, contrôle des mouvements, logistique) à l'intérieur de la zone de la mission au titre de la réexpédition des avoirs de la Mission (10 000 dollars).
- c) *Personnel contractuel international* —
28. Aucun montant n'est prévu sous cette rubrique.
- d) *Volontaires des Nations Unies* 187 500
29. Le montant demandé doit permettre de maintenir les Volontaires dans la zone de la mission pour un total de 75 mois de travail, à raison d'un coût mensuel moyen de 2 500 dollars par Volontaire, conformément au calendrier indiqué à l'annexe IV.
- e) *Personnel fourni par des gouvernements* —
- f) *Observateurs électoraux civils* —
30. Aucun montant n'est prévu sous ces rubriques.
3. *Locaux/hébergement*
31. Les principales activités prévues au cours de la période de liquidation sont notamment les suivantes : libérer les immeubles, terrains et installations occupés par la MINUAR, démanteler, enlever et transporter les bâtiments préfabriqués (locaux d'habitation et bureaux, unités hygiène, etc.), emballer les meubles et le matériel et les mettre en caisses et en conteneurs.
- a) *Location de locaux* 458 200
32. Le montant indiqué correspond aux dépenses dues à la prolongation des contrats de location de locaux à usage de bureaux, y compris à Nairobi, et de logements pour le personnel civil et militaire (voir détails à l'annexe IX).
- b) *Aménagement et rénovation des locaux* 400 000
33. Le montant indiqué correspond au coût des réparations apportées aux locaux pour les remettre dans leur état d'origine avant de les rendre à leurs propriétaires.
- c) *Fournitures d'entretien* —
34. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.
- d) *Services d'entretien* 5 000
35. Le montant indiqué correspond au coût des services d'entretien normal des installations dans toute la zone de la mission, y compris les bureaux à Nairobi.

- e) *Éclairage, chauffage, énergie et eau* 5 000
36. Le montant indiqué doit permettre de couvrir le coût des équipements collectifs (eau et électricité, et carburant pour les groupes électrogènes).
- f) *Construction de locaux/bâtiments préfabriqués* —
37. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.
4. *Remise en état des infrastructures* —
38. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.
5. *Transports*
- a) *Achat de véhicules* —
39. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.
- b) *Location de véhicules* 42 900
40. Le montant indiqué correspond au coût de la location de véhicules spécialisés supplémentaires, comme suit :
- | | <i>Dollars É.-U.</i> |
|--|----------------------|
| Chariot élévateur, 3 tonnes (6 semaines à 1 500 dollars par semaine) | 9 000 |
| Chariot élévateur, 8 tonnes (6 semaines à 2 500 dollars par semaine) | 15 000 |
| Porte-conteneurs (135 conteneurs à 140 dollars pièce) | 18 000 |
| Total | 42 900 |
- c) *Matériel d'atelier* —
41. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.
- d) *Pièces de rechange, réparations et entretien* 80 000
42. Le montant indiqué correspond aux coûts d'entretien et de réparation des véhicules avant expédition et des pièces de rechange, sur la base d'un coût estimatif de 400 dollars par véhicule pour 168 véhicules de transport de marchandises et véhicules techniques (67 200 dollars) et de 140 dollars par véhicule pour 91 voitures et véhicules utilitaires (12 800 dollars).
- e) *Carburant et lubrifiants* 45 000
43. Le montant indiqué correspond au coût d'achat de 25 600 litres d'essence à 0,40 dollar le litre, pour 70 véhicules appartenant à la MINUAR (10 200 dollars). Est également prévu l'achat de 86 800 litres d'essence pour 189 véhicules appartenant aux contingents, sur la base d'une consommation moyenne prévue de 2 400 litres d'essence par jour pour 36 jours (34 800 dollars). Les calculs ont été établis en partant de l'hypothèse que tous les véhicules feront en moyenne 50 kilomètres par jour. Les carburants et lubrifiants nécessaires seront puisés dans les stocks (voir état récapitulatif des crédits nécessaires au titre des véhicules appartenant à la MINUAR et aux contingents à l'annexe X).
- f) *Assurance* 4 200
44. Le montant indiqué correspond au coût de l'assurance responsabilité civile et a été calculé sur la base d'une prime annuelle de 133 dollars pour 259 véhicules, au prorata de la période du mandat (4 200 dollars).
6. *Opérations aériennes*
45. Sur la base des besoins opérationnels, il sera nécessaire de continuer d'utiliser les avions (un avion-cargo lourd L-100 et un avion léger de transport de passagers B-200) au cours de la période du retrait. La location d'hélicoptères sera prolongée d'une semaine, jusqu'au 16 mars 1996.

- a) *Hélicoptères*
- i) *Location/affrètement* 66 800
46. Le montant indiqué doit permettre de louer trois hélicoptères B-212 pour la période allant du 9 au 16 mars 1996 (voir détails à l'annexe VIII).
- ii) *Carburant et lubrifiants* 9 400
47. Le montant indiqué représente le coût du carburant à raison de 0,50 dollar le litre (voir détails à l'annexe VIII).
- iii) *Déploiement/retrait* —
- iv) *Peinture/préparation* —
- v) *Assurance responsabilité et risques de guerre* —
48. Aucun crédit n'est demandé sous ces rubriques.
- b) *Avions*
- i) *Location/affrètement* 723 000
49. Le montant indiqué correspond aux dépenses dues à la prolongation du contrat de location d'un avion-cargo lourd L-100 et d'un avion léger de transport de passagers B-200 jusqu'au 19 avril 1996 (voir détails à l'annexe VIII).
- ii) *Carburant et lubrifiants* 412 300
50. Le montant indiqué représente le coût du carburant à raison de 0,50 dollar le litre (voir ventilation des coûts de carburant par type d'avion à l'annexe VIII).
- iii) *Déploiement/retrait* 8 000
51. Le montant indiqué correspond aux coûts de retrait d'un appareil B-200. Aucun crédit n'est demandé pour le L-100.
- iv) *Peinture/préparation* —
- v) *Assurance responsabilité et risques de guerre* —
52. Aucun crédit n'est demandé sous ces rubriques.
- c) *Indemnité de subsistance des équipages* 39 000
53. Le montant indiqué correspond à l'indemnité de subsistance des équipages de l'hélicoptère (4 400 dollars) et des avions (34 600 dollars).
- d) *Autres dépenses*
- i) *Services de contrôle de la circulation aérienne* —
54. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.
- ii) *Droits d'atterrissage et manutention au sol* 137 000

55. Le montant indiqué correspond aux services suivants :

		<i>Dollars É.-U.</i>
Manutention au sol et droits d'atterrissage	Kigali	33 900
	Nairobi	19 500
	Autres aéroports	10 400
Frais d'aéroport	Kigali	30 200
	Nairobi	8 500
Services électroniques et plans de vol		8 500
Droits de survol		26 000
Total		137 000

7. *Opérations navales*
56. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.
8. *Transmissions*
- a) *Éléments complémentaires*
- i) *Matériel de transmissions*
57. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.
- ii) *Pièces de rechange et fournitures* 40 000
58. Le montant indiqué correspond au coût des réparations en usine du matériel de transmissions.
- iii) *Matériel d'atelier et d'essai*
59. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.
- iv) *Communications par réseaux commerciaux* 85 500
60. Le montant indiqué correspond à a) la part proportionnelle de la MINUAR dans la location d'un répéteur de satellite (24 000 dollars) et b) aux frais d'utilisation de terminaux INMARSAT et aux droits d'utilisation de satellites (50 000 dollars). Un montant est également prévu pour les frais de téléphone, télex et télécopie (10 000 dollars), ainsi que pour les frais postaux et les services de la valise diplomatique (1 500 dollars).
- b) *Contrat relatif au réseau principal*
61. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.
9. *Matériel divers*
62. Parmi les tâches relatives à la liquidation de la Mission, il faudra rassembler le mobilier et matériel de bureau, de traitement informatique, d'aménagement des locaux, ainsi que le matériel médical et dentaire des bureaux des secteurs et de Kigali, les redistribuer de façon à répondre aux besoins du personnel qui reste, les emballer et les mettre en caisses et en conteneurs. Les groupes électrogènes appartenant à la MINUAR seront retirés du service de façon progressive, à mesure de la réduction de la demande d'électricité. Le démantèlement de l'équipement, du matériel et des appareils électriques, des systèmes d'évacuation des déchets et de traitement de l'eau et des climatiseurs se déroulera en coordination avec l'évacuation des bureaux et des locaux d'habitation.
- a) *Mobilier de bureau*
- b) *Matériel de bureau*
- c) *Matériel informatique*
- d) *Groupes électrogènes*
- e) *Matériel d'observation*

- f) *Citernes à essence et débitmètres* —
 - g) *Matériel médical et dentaire* —
 - h) *Matériel d'hébergement* —
 - i) *Matériel divers* —
 - j) *Matériel pour la défense des périmètres* —
 - k) *Matériel d'épuration de l'eau* —
 - l) *Matériel de réfrigération* —
 - m) *Tentes* —
63. Aucun crédit n'est demandé sous ces rubriques.
- n) *Pièces de rechange, réparations et entretien* 10 000
64. Le montant indiqué correspond au coût des pièces de rechange, réparations, services d'entretien préventif et d'entretien normal du matériel.
10. *Fournitures et services*
- a) *Services divers*
 - i) *Vérification des comptes* —
65. On trouvera les chiffres concernant la vérification extérieure des comptes dans le rapport sur la période de dégageement de la Mission.
- ii) *Services contractuels* 755 000
66. Le montant indiqué correspond au coût des services d'appui logistique pour la distribution d'eau, les opérations concernant le carburant, l'entretien du matériel, l'appui général aux services, la gestion des entrepôts, les transports au sol et les opérations aéroportuaires (640 000 dollars) et permettra également de continuer d'assurer les services médicaux jusqu'au 31 mars 1996 conformément aux dispositions de la lettre d'attribution signée avec le Gouvernement norvégien (110 000 dollars). L'on a aussi inscrit un montant pour les autres services divers et les imprévus (5 000 dollars).
- iii) *Services informatiques* —
67. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.
- iv) *Services de sécurité* 12 000
68. Le montant indiqué correspond au coût des services de sécurité à Kigali (40 gardes, à raison de 50 dollars par semaine par garde pendant six semaines).
- v) *Services et traitements médicaux* 24 000
69. Le montant indiqué doit permettre de répondre aux situations médicales imprévues nécessitant une évacuation sanitaire (14 000 dollars) et le traitement d'urgence en hôpital (10 000 dollars) en dehors de la zone de la mission pour la période postérieure au retrait du service médical de la MINUAR.
- vi) *Demandes d'indemnisation et règlements* 2 644 000
70. Le montant indiqué doit permettre de faire droit aux demandes d'indemnisation de tiers présentées à la MINUAR (200 000 dollars) et de faire face à la responsabilité financière éventuelle découlant du règlement de demandes d'indemnisation contestées présentées à l'Organisation touchant la fourniture de biens et services à la MINUAR (2 444 000 dollars).
- vii) *Dépenses de représentation* 1 000
71. Il est prévu d'organiser un nombre limité de réceptions à l'intention de notables locaux afin de créer un climat de bonne volonté dans l'intérêt officiel de la Mission.
- viii) *Autres services divers* 3 000

72. Le montant indiqué doit couvrir le coût de divers services, notamment l'affranchissement du courrier personnel des militaires des contingents, les frais bancaires et divers frais de justice.
- b) *Fournitures diverses*
- i) *Papeterie et fournitures de bureau* 8 000
73. Le montant indiqué doit couvrir le coût des articles de papeterie et fournitures de bureau, des travaux d'imprimerie effectués localement, des matériaux de reproduction, du papier et des fournitures pour le traitement des données, rubans d'imprimantes et autres articles.
- ii) *Fournitures médicales* —
- iii) *Fournitures sanitaires et de nettoyage* —
- iv) *Abonnements* —
- v) *Fournitures électriques* —
- vi) *Bâches antiprojectiles* —
- vii) *Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants* —
- viii) *Fournitures pour la défense des périmètres* —
- ix) *Cartes d'état-major* —
74. Aucun crédit n'est demandé sous ces rubriques.
- x) *Intendance et magasins* 15 000
75. Le montant indiqué correspond aux frais d'emballage et d'empaquetage des fournitures et matériels et autres fournitures diverses (articles en papier, fournitures pour le matériel informatique, etc.).
11. *Fournitures et services liés aux élections* —
76. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique.
12. *Programmes d'information* 3 000
77. Le montant indiqué correspond au coût de l'entretien technique des cinq émetteurs radio et de la camionnette de radiodiffusion, ainsi que des fournitures nécessaires à l'exploitation de la station radio de la MINUAR.
13. *Programmes de formation* —
14. *Programmes de déminage* —
15. *Aide au désarmement et à la démobilisation* —
78. Aucun crédit n'est demandé sous ces rubriques.
16. *Fret aérien et de surface*
79. Le montant estimatif requis à cette rubrique doit couvrir les frais de transport terrestre, aérien et maritime des matériels, stocks et fournitures appartenant aux contingents et appartenant à l'ONU, ainsi que les frais de réexpédition aux ports de mer et aéroports et frais de transport sur longues distances. Les crédits nécessaires pour couvrir le transport du matériel expédié à d'autres missions de maintien de la paix figureront dans les budgets respectifs de ces missions et ne sont pas inclus dans les chiffres relatifs à la MINUAR.
- a) *Transport de matériel appartenant aux contingents* 5 200 000
80. Le montant indiqué correspond aux frais du transport du matériel et des provisions appartenant aux contingents.

- b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées* 2 945 000
81. Le montant indiqué correspond aux frais de réexpédition, de transport sur longues distances et de fret aérien et maritime du matériel et des fournitures appartenant à la MINUAR ou loués par elle.
17. *Système intégré de gestion* —
82. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique, car la part proportionnelle du financement du Système intégré de gestion imputée sur les budgets d'opérations de maintien de la paix a été acquittée.
18. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix* —
83. Aucun crédit n'est demandé sous cette rubrique, car le budget du compte d'appui sera présenté séparément à l'Assemblée générale à la reprise de sa cinquantième session.
19. *Contributions du personnel* 282 300
84. Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant figurant à la présente rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
20. *Recettes provenant des contributions du personnel* (282 300)
85. Le montant des contributions du personnel inscrit à la rubrique 19 ci-dessus a été crédité à la présente rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X), du 15 décembre 1955. Les États Membres seront crédités d'une partie des avoirs du Fonds, au prorata de leur quote-part dans le budget de la MINUAR.

Annexe III

Prévisions de dépenses pour la période allant du 20 avril au 30 septembre 1996 et au-delà : indications complémentaires

Ressources nécessaires

1. *Personnel militaire* —
1. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.
2. *Personnel civil*
- a) *Police civile* —
2. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.
- b) *Personnel local et international*
- i) *Traitements du personnel international* 1 376 500
3. Le montant prévu doit permettre de financer les traitements correspondant à 298 mois de travail de fonctionnaires internationaux dans la zone de la mission (66 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 94 agents des services généraux et catégories apparentées et 138 agents du Service mobile) sur la base du calendrier figurant à l'annexe IV et des taux standard visés au paragraphe 6 de l'annexe II, selon les indications données à la section B de l'annexe VI. Un montant supplémentaire est prévu pour 24 mois de travail de fonctionnaires civils de la classe P-3 après le 30 septembre 1996, comme il est indiqué à la section C de l'annexe VI. On trouvera à l'annexe VII une récapitulation des tâches à exécuter pour la fermeture administrative.
- ii) *Traitements du personnel local* 177 500
4. Le montant prévu doit permettre de couvrir les traitements de 14 fonctionnaires recrutés localement à Nairobi sur la base du calendrier figurant à l'annexe IV du barème des traitements locaux visé au paragraphe 6 de l'annexe II, selon les indications données à la section B de l'annexe VI. Un montant supplémentaire est prévu pour 48 mois de travail d'agents des services généraux (Autres classes) après le 30 septembre 1996, comme il est indiqué à la section C de l'annexe VI.
- iii) *Consultants* —
- iv) *Heures supplémentaires* —
5. Aucune ressource n'est demandée sous ces rubriques.
- v) *Dépenses communes de personnel* 985 700
6. Les dépenses communes de personnel au titre du personnel international et local sont calculées sur la base des taux standard visés au paragraphe 6 de l'annexe II, selon les indications données aux sections B et C de l'annexe VI. Ce montant comprend le coût estimatif du rapatriement de 35 fonctionnaires internationaux recrutés en dehors de la zone de la mission (101 500 dollars), calculé au taux indiqué au paragraphe 4 de l'annexe II.
- vi) *Indemnité de subsistance (missions)* 912 200
7. Le montant prévu doit permettre de verser une indemnité de subsistance (missions) pendant 9 100 journées de travail de fonctionnaires internationaux sur la base des taux standard visés au paragraphe 2 de l'annexe II, comme il est indiqué à la section B de l'annexe VI.

- vii) *Frais de voyage à destination et en provenance de la zone de la mission* —
8. Les ressources demandées sont indiquées plus haut au paragraphe 6 sous la rubrique «Dépenses communes de personnel».
- viii) *Autres voyages autorisés* 25 400
9. Le montant prévu correspond à un voyage autorisé entre New York et la zone de la mission, à des réunions de coordination et des consultations, dont une indemnité de subsistance (6 500 dollars) et au déplacement du personnel chargé de l'appui logistique à l'intérieur de la zone de la mission (10 000 dollars). Un montant supplémentaire est prévu au titre des frais de voyage et des indemnités de subsistance de vérificateurs internes des comptes [un voyage entre New York et la zone de la mission (4 500 dollars) et des indemnités de subsistance pendant 30 jours (4 400 jours)].
- c) *Personnel contractuel international* —
10. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.
- d) *Volontaires des Nations Unies* 155 000
11. Le montant prévu (155 000 dollars) doit permettre de fournir les services de Volontaires des Nations Unies pendant 62 mois de travail pour un coût moyen de 2 500 dollars par personne et par mois, sur la base du calendrier figurant à l'annexe IV.
- e) *Personnel fourni par des gouvernements* —
- f) *Observateurs électoraux civils* —
12. Aucune ressource n'est demandée sous ces rubriques.
3. *Locaux/hébergement*
- a) *Location de locaux* 94 600
13. Le montant prévu (54 600 dollars) doit permettre de couvrir les frais de location des locaux du bureau administratif de la MINUAR et des installations à l'aéroport de Nairobi, comme il est indiqué à l'annexe IX. Un montant supplémentaire de 40 000 dollars est prévu pour le stockage des documents officiels de la Mission au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant trois ans.
- b) *Aménagement et rénovation des locaux* —
- c) *Fournitures d'entretien* —
14. Aucune ressource n'est demandée sous ces rubriques.
- d) *Services d'entretien* 8 000
15. Le montant prévu (8 000 dollars) doit permettre d'assurer les services d'entretien courant dans les locaux de la MINUAR à Nairobi.
- e) *Éclairage, chauffage, énergie et eau* 13 000
16. Le montant prévu (13 000 dollars) doit permettre de couvrir les frais d'eau et d'électricité et le carburant nécessaire pour les groupes électrogènes.
- f) *Construction de locaux/bâtiments préfabriqués* —
17. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.
4. *Remise en état des infrastructures* —
18. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.

5. *Transports*
- a) *Achat de véhicules* —
- b) *Location de véhicules* —
- c) *Matériel d'atelier* —
19. Aucune ressource n'est demandée sous ces rubriques.
- d) *Pièces de rechange, réparations et entretien* 5 400
20. Le montant prévu (5 400 dollars) doit permettre d'assurer le service et la réparation des véhicules de la MINUAR dans des ateliers locaux, à raison de 1 000 dollars par mois.
- e) *Carburant et lubrifiants* 11 100
21. Sur la base des projections concernant la consommation des véhicules contenues à l'annexe X, le montant prévu doit permettre d'acheter 25 200 litres d'essence, à 40 cents le litre (10 100 dollars). Ce montant est calculé en partant de l'hypothèse que tous les véhicules parcourront en moyenne 50 kilomètres par jour. Il est également prévu un montant estimé à 10 % du coût du carburant au titre des lubrifiants (1 000 dollars).
- f) *Assurance* 2 200
22. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais d'assurance pour 26 véhicules jusqu'au 31 août 1996 et 19 véhicules jusqu'au 30 septembre 1996 (2 200 dollars), sur la base d'une prime unitaire annuelle de 200 dollars.
6. *Opérations aériennes* —
7. *Opérations navales* —
23. Aucune ressource n'est demandée sous ces rubriques.
8. *Transmissions*
- a) *Éléments complémentaires*
- i) *Matériel de transmissions* —
- ii) *Pièces de rechange et fournitures* —
- iii) *Matériel d'atelier et d'essai* —
24. Aucune ressource n'est demandée sous ces rubriques.
- iv) *Communications par réseaux commerciaux* 71 400
25. Le montant prévu doit permettre de couvrir a) la part des frais incombant à la MINUAR au titre de la location d'un répéteur de satellite jusqu'au 30 juin 1996 (41 400 dollars) et b) les frais d'utilisation des terminaux d'INMARSAT (15 000 dollars). Un montant supplémentaire est prévu au titre des frais de téléphone, de télex et de télécopie (10 000 dollars) ainsi que des frais d'affranchissement et des services de la valise diplomatique (5 000 dollars).
- b) *Contrat relatif au réseau principal* —
26. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.
9. *Matériel divers*
- a) *Mobilier de bureau* —
- b) *Matériel de bureau* —
- c) *Matériel informatique* —
- d) *Groupes électrogènes* —
- e) *Matériel d'observation* —

- f) *Citernes à essence et débitmètres* —
- g) *Matériel médical et dentaire* —
- h) *Matériel d'hébergement* —
- i) *Matériel divers* —
- j) *Matériel pour la défense des périmètres* —
- k) *Matériel d'épuration de l'eau* —
- l) *Matériel de réfrigération* —
- m) *Tentes* —
27. Aucune ressource n'est demandée sous ces rubriques.
- n) *Pièces de rechange, réparations et entretien* 3 500
28. Un montant de 3 500 dollars est prévu au titre des pièces de rechange ainsi que de l'entretien et du service du matériel de bureau et du matériel informatique.
10. *Fournitures et services*
- a) *Services divers*
- i) *Vérification des comptes* 201 200
29. Le montant prévu (201 200 dollars) doit permettre de couvrir le coût de la vérification externe des comptes à raison de deux vérifications pour la MINUAR.
- ii) *Services contractuels* 33 000
30. Le montant prévu (33 000 dollars) doit permettre d'assurer l'entretien d'un système d'alarme de sécurité dans les locaux de la MINUAR à Nairobi (2 700 dollars), les services de nettoyage (16 000 dollars), d'évacuation des eaux usées et de vidange des fosses septiques (3 300 dollars) et de jardinage (1 000 dollars) ainsi que les besoins imprévus (10 000 dollars).
- iii) *Services informatiques* —
31. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.
- iv) *Services de sécurité* 10 800
32. Le montant prévu (10 800 dollars) doit permettre d'assurer les services de sécurité à Nairobi jusqu'au 30 septembre 1996 sur la base d'un coût mensuel de 2 000 dollars.
- v) *Services et traitements médicaux* —
33. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique.
- vi) *Demande d'indemnisation et règlements* —
- vii) *Dépenses de représentation* —
34. Aucune ressource n'est demandée sous ces rubriques.
- viii) *Autres services divers* 5 500
35. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de divers services, notamment les services bancaires et divers frais de justice.
- b) *Fournitures diverses*
- i) *Papeterie et fournitures de bureau* 10 000
36. Le montant prévu (10 000 dollars) doit permettre de couvrir le coût des articles de papeterie et autres fournitures de bureau, des matériaux de reproduction, du papier et fournitures pour ordinateur, des rubans pour imprimante et d'articles divers.

- ii) *Fournitures médicales* —
- iii) *Fournitures sanitaires et de nettoyage* —
- iv) *Abonnements* —
- v) *Fournitures électriques* —
- vi) *Bâches antiprojectiles* —
- vii) *Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants* —
- viii) *Fournitures pour la défense des périmètres* —
- ix) *Cartes d'état-major* —
- x) *Intendance et magasins* —
37. Aucune ressource n'est demandée sous ces rubriques.
11. *Fournitures et services liés aux élections* —
12. *Programmes d'information* —
13. *Programmes de formation* —
14. *Programmes de déminage* —
15. *Aide au désarmement et à la mobilisation* —
38. Aucune ressource n'est demandée sous ces rubriques.
16. *Fret aérien et de surface*
- a) *Transport du matériel appartenant aux contingents* —
- b) *Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées* —
39. Aucune ressource n'est demandée sous ces rubriques.
17. *Système intégré de gestion* —
40. Aucune ressource n'est demandée sous cette rubrique étant donné que la part proportionnelle de financement du Système intégré de gestion à l'aide des budgets des opérations de maintien de la paix a été couverte.
18. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix* —
41. Aucune ressource n'est demandée au titre du financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix car le budget de ce compte sera présenté séparément à l'Assemblée générale à la reprise de sa cinquantième session.
19. *Contributions du personnel* 480 300
42. Les dépenses de personnel (montant net) figurent à la rubrique 2 b) ci-dessus. Le montant indiqué ici représente la différence entre ce chiffre net et le chiffre brut, c'est-à-dire la retenue opérée sur les traitements des fonctionnaires de l'ONU conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
20. *Recettes provenant des contributions du personnel* (480 300)
43. Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19 ci-dessus) a été inscrit comme crédit et porté de même au crédit du Fonds de péréquation des impôts (institué par la résolution 973 A (X) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1955), qui à son tour crédite les États Membres au prorata de leur quote-part au budget de la MINUAR.

Annexe IV

Effectifs du personnel civil proposés pour la période allant du 9 mars au 30 septembre 1996 et au-delà

Catégorie	Effectifs autorisés au 1er janvier 1996	Effectifs proposés : 20 avril-30 septembre 1996						Après le 30 septembre 1996 (mois de travail)
		Effectifs proposés : 9 mars- 19 avril 1996	20 avril- 31 mai	30 juin	31 juillet	31 août	30 septembre	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
Secrétaire général adjoint	1	1	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	1	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	—	—	—	—	—	—
D-1	2	1	1	1	1	1	1	—
D-1 (affectation de mission)	2	—	—	—	—	—	—	—
P-5	2	2	1	1	1	1	1	—
P-5 (affectation de mission)	2	2	—	—	—	—	—	—
P-4	2	2	2	—	—	—	—	—
P-4 (affectation de mission)	6	6	2	2	2	2	2	—
P-3	4	2	1	1	1	1	1	24
P-3 (affectation de mission)	14	8	4	4	3	3	2	—
P-2/1	2	1	1	1	1	1	1	—
P-2/1 (affectation de mission)	4	4	1	1	1	1	1	—
Total partiel	43	30	13	11	10	10	9	24
Personnel d'autres catégories								
Agents du Service mobile	53	66	27	23	21	17	14	—
Agents des services généraux (1re classe)	7	7	7	7	5	4	4	—
Agents des services généraux (Autres classes)	64	55	11	9	8	7	6	48
Agents de sécurité	20	3	—	—	—	—	—	—
Total, personnel international	187	161	58	50	44	38	33	72
Personnel local :								
a) Rwanda	147	147	—	—	—	—	—	—
b) Nairobi	14	14	14	14	14	14	14	—
Total, personnel local	161	161	14	14	14	14	14	—
Volontaires des Nations Unies	63	56	10	7	6	6	6	—
Total général, personnel civil	411	378	82	71	64	58	53	72

Annexe V
Calendrier du retrait du personnel militaire,
9 mars au 19 avril 1996

A. Contingents militaires

<i>Date</i>	<i>Départs</i>	<i>Effectif du contingent</i>
9 mars	—	1 250
14 mars	139	1 111
15 mars	140	971
17 mars	9	962
20 mars	130	832
24 mars	12	820
26 mars	151	669
10 avril	30	639
19 avril	639	—

B. Observateurs militaires

<i>Date</i>	<i>Départs</i>	<i>Nombre d'observateurs</i>
9 mars	—	145
18 mars	145	—

Annexe VI

Dépenses relatives au personnel civil et dépenses connexes pour la période allant du 9 mars au 30 septembre 1996 et au-delà

(En milliers de dollars des États-Unis)

A. 9 mars au 19 avril 1996

	Nombre de postes au 9 mars 1996 (proposé)	Mois de travail	Coûts annuels standard			Coûts estimatifs totaux			Indemnité de subsistance (missions)
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
Personnel international									
SGA (affectation de mission)	1	0,5	91,6	51,8	49,4	3,8	2,2	2,1	1,5
SSG (affectation de mission)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	0,5	74,7	42,3	36,6	3,1	1,8	1,5	1,5
D-1	1	1,4	99,4	39,9	33,4	11,4	4,6	3,8	4,1
D-1 (affectation de mission)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
P-5	2	1,9	91,8	36,8	29,5	14,4	5,8	4,6	5,6
P-5 (affectation de mission)	2	1,0	65,0	36,8	29,5	5,4	3,1	2,5	3,0
P-4	2	2,8	79,4	31,8	23,5	18,3	7,3	5,4	8,2
P-4 (affectation de mission)	6	4,8	56,2	31,8	23,5	22,3	12,6	9,3	14,1
P-3	2	1,9	65,8	26,4	17,0	10,3	4,1	2,7	5,6
P-3 (affectation de mission)	8	9,3	46,6	26,4	17,0	36,0	20,4	13,1	27,5
P-2/1	1	1,4	52,7	21,1	11,6	6,1	2,4	1,3	4,1
P-2/1 (affectation de mission)	4	2,9	37,3	21,1	11,6	9,0	5,1	2,8	8,5
Agents du Service mobile	66	93,1	53,3	49,8	16,4	413,4	386,3	127,2	275,4
Agents des services généraux (1re classe)	7	9,7	48,6	19,5	15,8	39,1	15,7	12,7	28,6
Agents des services généraux (Autres classes)	55	69,7	35,9	14,4	11,2	208,6	83,7	65,1	206,3
Agents de sécurité	3	4,1	39,3	15,8	12,3	13,6	5,5	4,2	12,2
									606,0
							À déduire : ajustement du taux de l'indemnité de subsistance en mission à Kigali (logement fourni)		(56,7)
							À ajouter : ajustement du taux de l'indemnité de subsistance en mission à Nairobi		4,5
									553,8
Total partiel, personnel international	161	204,8				814,8	560,4	258,4	553,8
Personnel local (Rwanda)	147	202,9	5,1	1,8	1,3	86,2	30,5	22,0	—
Personnel local (Nairobi)	14	19,3	5,4	3,5	1,2	8,7	5,6	1,9	—
Total partiel, personnel local	161	222,2				94,9	36,1	23,9	—
Total, personnel international et local	322					909,7	596,5	282,3	553,8

B. 20 avril au 30 septembre 1996

	Nombre de postes au 9 mars 1996 (proposé)	Mois de travail	Coûts annuels standard			Coûts estimatifs totaux			Indemnité de subsistance (missions)
			Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	
Personnel international									
SGA (affectation de mission)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SSG (affectation de mission)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D-1	1	5,4	99,4	39,9	33,4	44,6	17,9	15,0	18,1
D-1 (affectation de mission)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
P-5	1	5,4	91,8	36,8	29,5	41,2	16,5	13,2	16,4
P-5 (affectation de mission)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
P-4	2	3,8	79,4	31,8	23,5	24,9	10,0	7,4	11,5
P-4 (affectation de mission)	2	11,3	56,2	31,8	23,5	52,7	29,8	22,1	34,3
P-3	1	5,4	65,8	26,4	17,0	29,5	11,8	7,6	16,4
P-3 (affectation de mission)	4	19,5	46,6	26,4	17,0	75,8	42,9	27,7	59,5
P-2/1	1	5,4	52,7	21,1	11,6	23,6	9,5	5,2	16,4
P-2/1 (affectation de mission)	1	10,4	37,3	21,1	11,6	32,3	18,3	10,0	31,7
Agents du Service mobile	27	138,3	53,3	49,8	16,4	614,1	573,8	189,0	421,7
Agents des services généraux (1re classe)	7	24,2	48,6	19,5	15,8	97,8	39,3	31,8	73,7
Agents des services généraux (Autres classes)	11	69,7	35,9	14,4	11,2	208,5	83,6	65,0	212,5
Agents de sécurité	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel, personnel international	58	298,5				1 244,9	853,3	393,9	912,2
Personnel local (Nairobi)	14	75,3	5,4	3,5	1,2	33,9	22,0	7,6	—
Total, personnel international et local	72	373,8				1 278,8	875,3	401,5	912,2

C. Après le 30 septembre 1996

Classe	Mois de travail	Coûts annuels standard			Coûts estimatifs totaux		
		Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel	Traitements	Dépenses communes de personnel	Contributions du personnel
P-3	24,0	65,8	26,4	17,0	131,6	52,8	34,0
Agents des services généraux (Autres que de 1re classe)	48,0	35,9	14,4	11,2	143,6	57,6	44,8
Total	72,0				275,2	110,4	78,8

Annexe VII

Fermeture administrative, période comprise entre le 20 avril et le 30 septembre 1996 : tableau récapitulatif des tâches à exécuter

I. Bureau du Directeur de la Division de l'Administration

<i>Fonctions</i>	a) Gestion globale de la fermeture administrative, coordination des tâches de liquidation.
	b) Surveillance des dépenses et contrôle des fonds, établissement de rapports et d'analyses sur les activités financières, validation des documents financiers de la Mission, coordination des réponses aux observations des vérificateurs des comptes.
<i>Tâches principales</i>	Exécuter les commandes et demandes de fourniture de biens et de services qui subsistent, établir les documents d'engagement de dépense, enquêter sur les achats/les factures incorrects. Établir des analyses du budget et des dépenses, des rapports sur l'exécution du budget, des rapports sur les observations des vérificateurs des comptes. Archiver la documentation.
<i>Personnel</i>	Administrateurs 11
	Agents des services généraux 8
	Total 19

II. Services financiers

<i>Fonctions</i>	Tenir la comptabilité de la Mission, verser les traitements, payer les fournisseurs et rembourser les frais de voyage, gérer les comptes bancaires, contrôler la caisse.
<i>Tâches principales</i>	Analyser et mettre en concordance les avances recouvrables localement (personnel international et personnel local, fournisseurs, organismes, divers, etc.), préparer les sorties d'actif, procéder aux décaissements (fournisseurs, remboursements des frais de voyage, indemnités de subsistance en mission), traiter et mettre en concordance les bordereaux interservices reçus et émis, vérifier les engagements non réglés, gérer la trésorerie, établir des rapports (balances préliminaires, rapports sur les allocations de crédit pour toutes les activités prescrites, rapports périodiques et mensuels), procéder à l'établissement et au suivi des factures (personnel, bordereaux interservices, contingents, fournisseurs, organismes, gouvernements, organisations non gouvernementales), mettre en concordance les comptes bancaires, analyser les comptes concernant les opérations en espèces et les opérations bancaires, les comptes d'attente et les comptes d'avances temporaires. Archiver la documentation.
<i>Personnel</i>	Administrateurs 22
	Agents des services généraux 16
	Agents du Service mobile 14
	Volontaires des Nations Unies 10
	Total 62

III. Service du traitement électronique des données

<i>Fonctions</i>	Gérer le réseau local et les systèmes informatisés de comptabilité, des états de paie et des achats.
<i>Tâches principales</i>	Veiller au bon fonctionnement des ordinateurs (matériel et logiciels), assurer l'établissement d'états comptables, de paie et des achats informatisés.
<i>Personnel</i>	Agents des services généraux 6
	Agents du Service mobile 14
	Volontaires des Nations Unies 8
	Total 28

IV. Personnel

<i>Fonctions</i>	Procéder aux formalités relatives au rapatriement et à la cessation de service du personnel civil.
<i>Tâches principales</i>	Administrer et archiver les dossiers du personnel civil international, produire et mettre en concordance les listes de fonctionnaires, procéder aux formalités de rapatriement du personnel international. Archiver la documentation.

<i>Personnel</i>	Administrateurs	3
	Agents des services généraux	16
Total		19

V. Service des achats et des marchés

Fonctions Acheter des biens et des services, y compris des services contractuels.

Tâches principales Examiner et mettre en concordance les commandes et demandes de fourniture de biens et de services, les factures non réglées, les dépenses engagées, les marchés arrivés à terme. Examiner les affaires d'achats litigieux. Archiver la documentation.

<i>Personnel</i>	Administrateurs	5
	Agents des services généraux	16
	Agents du Service mobile	24
	Volontaires des Nations Unies	8
Total		53

VI. Services généraux

Fonctions Surveiller le matériel, assurer la gestion du Comité d'enquête et du Comité d'examen des réclamations.

Tâches principales Vérifier et mettre en concordance les stocks et les documents d'expédition, vérifier la valeur d'acquisition et la valeur résiduelle des stocks, examiner et instruire les affaires de contrôle du matériel (contrôle du matériel appartenant aux contingents (entrées et sorties), transports, communications, bâtiments et services techniques, etc.), examiner et instruire les recours de tiers, procéder aux enquêtes. Archiver la documentation.

<i>Personnel</i>	Administrateurs	10
	Agents des services généraux	14
	Agents du Service mobile	22
	Volontaires des Nations Unies	12
Total		58

VII. Services techniques

Fonctions Gestion des services techniques : contrôle et entretien des moyens de transport, contrôle des mouvements, communications, gestion des services contractuels.

<i>Personnel</i>	Administrateurs	15
	Agents des services généraux	18
	Agents du Service mobile	64
	Volontaires des Nations Unies	24
Total		118

a) Transports

Tâches principales Examiner et mettre en concordance les stocks du parc automobile de la MINUAR, les contrats de location de véhicules, entretenir le parc automobile local.

b) Contrôle des mouvements

Tâches principales Opérations aériennes, expéditions, réserves et fournitures. Examiner et mettre en concordance les contrats d'expédition et de réexpédition du fret, établir un manifeste d'expédition définitif, des listes récapitulatives des conteneurs, un répertoire alphabétique des expéditions par conteneurs, vérifier les manifestes d'expédition, examiner et mettre en concordance les récépissés de biens transférés.

c) Communications

Tâches principales Examiner et mettre en concordance les stocks de matériel de communication, mettre en concordance les factures de téléphone et de télécopie. Fournir des services de téléphone, de télécopie et de satellite.

Annexe VIII
Tableau récapitulatif des besoins aux fins
des opérations aériennes pendant la période
allant du 9 mars au 19 avril 1996

(En dollars des États-Unis)

Coût estimatif du litre de carburant : 0,50 dollar

<i>Type d'aéronef</i>	<i>Nombre d'appareils</i>	<i>Total mois/aéronef (chiffres arrondis)</i>	<i>Coût mensuel de location par appareil</i>	<i>Coût estimatif de location de base</i>	<i>Heures de vol supplémentaires par mois par appareil</i>	<i>Coût de l'heure de vol supplémentaire</i>	<i>Nombre total d'heures de vol supplémentaires</i>	<i>Coût total des heures supplémentaires</i>
A. Avions								
L-100	1	1,4	275 050	378 700	110	1 595	150	239 250
B-200	1	1,4	75 000	105 000	—	—	—	—
Total partiel	2	2,8						
B. Hélicoptères								
B-212 IFR	2	0,5	93 000	46 500	—	—	—	—
B-212 VFR	1	0,25	81 000	20 300	—	—	—	—
Total partiel	3	0,75						
Total	5	3,55						

<i>Coût total de location</i>	<i>Consommation estimative de carburant (en litres)</i>	<i>Coût du carburant</i>	<i>Coût des lubrifiants (10 % du coût du carburant)</i>	<i>Coût total, carburant et lubrifiants</i>	<i>Peinture</i>	<i>Déploiement/retrait</i>	<i>Assurance</i>	<i>Coût total</i>
617 950	715 500	357 750	35 800	393 550	—	—	—	1 011 600
105 000	34 000	17 000	1 700	18 700	—	8 000	—	131 700
722 950	749 500	374 750	37 500	412 250	—	8 000	—	1 143 300
46 500	11 400	5 700	570	6 270	—	—	—	52 770
20 300	5 700	2 850	285	3 135	—	—	—	23 435
66 800	17 100	8 550	855	9 405	—	—	—	76 205
789 750	766 600	383 300	38 355	421 655	—	8 000	—	1 219 505

Annexe IX

Tableau récapitulatif des besoins aux fins de la location de locaux pendant la période allant du 9 mars au 30 septembre 1996

(En dollars des États-Unis)

<i>Numéro</i>	<i>Emplacement</i>	<i>Occupants</i>	<i>Loyer mensuel</i>	<i>Coût total de la location</i>
A. Location de locaux à Kigali pendant la période allant du 9 mars au 19 avril 1996 (1,4 mois)				
1	Hôtel Méridien	Personnel de la MINUAR	143 850	201 400
2	Complexe Pharmalab	Bataillon indien	25 000	35 000
3	Namdhuri	Bataillon indien	27 000	37 800
4	Hôtel Amahoro	Bureaux de la MINUAR	11 000	15 400
5	Complexe de Trafipro	Bureaux de la MINUAR	60 000	84 000
6	ECOBEX (un mois)	Bureaux de la police militaire	3 500	3 500
7	Privé	Atelier (communications)	3 000	4 200
8	Base des services logistiques	Contingents militaires	7 000	9 800
9	Privé	Rebut	3 500	4 900
10	SARL Motors	Atelier et entrepôt (transports)	13 000	18 200
11	IVECO	Atelier (Brown and Roots Services Corporation)	4 500	6 300
12	SARL Motors	Bâtiments et travaux publics (Brown and Roots Services Corporation)	6 500	9 100
13	Magerwa	Dépôt des conteneurs	7 300	10 200
Total partiel			315 150	439 800
B. Location de locaux au Kenya pendant la période allant du 9 mars au 19 avril 1996 (1,4 mois)				
14	Maison de la MINUAR, Nairobi	Bureau de la MINUAR	3 500	4 900
15	Aéroport, Nairobi	Bureaux et appui aérien	4 200	5 900
16	Locaux à usage de bureaux, Mombasa	Bureaux	5 400	7 600
Total partiel			13 100	18 400
Total			328 250	458 200
C. Location de locaux au Kenya pendant la période allant du 20 avril au 30 septembre 1996 (5,4 mois)				
1	Maison de la MINUAR, Nairobi	Bureau de la MINUAR	3 500	18 900
2	Aéroport, Nairobi	Bureaux et appui aérien	4 200	22 700
3	Locaux à usage de bureaux, Mombasa (jusqu'au 30 juin 1996)	Bureaux	5 400	13 000
Total			13 100	54 600

Annexe X

Tableau récapitulatif des besoins relatifs aux véhicules pendant la période allant du 9 mars au 30 septembre 1996

(En dollars des États-Unis)

Coût estimatif du litre d'essence : 0,40 dollar

Type de véhicules	Nombre de véhicules	Consommation de carburant par véhicule (litres/jour)	Consommation estimative de carburant (en litres)	Coût estimatif total du carburant
A. 9 mars-19 avril 1996				
1. <i>Véhicules appartenant à la MINUAR (42 jours)</i>				
Camion	20	15	12 600	5 040
Minibus	12	10	5 040	2 016
Véhicule utilitaire, 4 x 4	35	5	7 350	2 940
Berline	3	5	630	252
Total	70	35	25 620	10 248
2. <i>Véhicules appartenant aux contingents (36 jours)</i>				
Camion	132	15	71 280	28 512
Véhicule du génie	13	15	7 020	2 808
Élévateur à fourche	3	10	1 080	432
Véhicule utilitaire, 4 x 4	37	5	6 660	2 664
Ambulance	4	5	720	288
Total partiel	189	50	86 760	34 704
Total	259	85	112 380	44 952
B. 20 avril-30 septembre 1996				
1. <i>20 avril-31 août 1996 (134 jours)</i>				
Minibus	6	10	8 040	3 216
Véhicule utilitaire, 4 x 4	17	5	11 390	4 556
Berline	3	5	2 010	804
Total partiel	26	20	21 440	8 576
2. <i>1er-30 septembre 1996 (30 jours)</i>				
Minibus	6	10	1 800	720
Véhicule utilitaire, 4 x 4	10	5	1 500	600
Berline	3	5	450	180
Total partiel	19	20	3 750	1 500
Total 1 + 2			25 190	10 076

Annexe XI

Fonds d'affectation spéciale pour le Rwanda

(En dollars des États-Unis)

I. Contributions reçues des gouvernements (au 31 décembre 1995)

<i>Pays donateurs</i>	<i>Montant</i>
Cambodge	10 000
Danemark	260 303
Grenade	1 000
Irlande	300 000
Maurice	5 788
Norvège	727 678
Nouvelle-Zélande	263 720
Pays-Bas	5 431 997
Philippines	5 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	292 726
Saint-Kitts-et-Nevis	36 000
Singapour	40 000
Tunisie	3 044
Total	7 377 256

II. Utilisation des contributions (au 31 décembre 1995)

<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
1. Appui au Gouvernement	
Appui administratif au Gouvernement rwandais (Achat de matériel, réparation des infrastructures, paiement des traitements)	993 753 ^a
Aide d'urgence pour la remise en état et la reconstruction de la ville de Kigali et d'autres centres urbains	
Relèvement du système judiciaire (réfection des prisons)	
Aide au programme de réintégration des réfugiés et des personnes déplacées	4 438 244 ^a
Indemnités journalières de subsistance pour trois représentants du Gouvernement	18 696
Total	5 450 693
2. Appui au Ministère de la réadaptation et de la réinsertion sociale	
Projet relatif à la justice et à la réconciliation	35 000
Don au Centre d'opérations intégrées (personnel, matériel, fournitures de bureau, dépenses courantes, matériel de campagne)	33 650
Contributions en espèces à la réinstallation des personnes déplacées sur le territoire national	10 000

<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
Achat de véhicules	52 700
Aide au Groupe de coordination de l'assistance humanitaire du Ministère	13 900
Total	145 250
3. Appui au Ministère de la famille et de la promotion de la femme	
Don visant à appuyer l'élaboration d'un projet de loi	30 000
Don à l'ASOFEWRA (organisation non gouvernementale pour la promotion de la femme au Rwanda) en vue d'aider les veuves et les orphelins dans le Rwanda d'après guerre	20 000
Conférence des Nations Unies sur les femmes à Beijing	6 000
Fonds destinés à financer des petits projets entrepris par les femmes	50 000
Total	106 000
4. Appui au Ministère de l'intérieur	
Véhicules et matériel de communication (satellites, antennes, instruments)	500 000
Remise en état du système de communication	110 000
Réfection de l'école de formation de la police communale	50 000 ^b
Total	660 000
5. Appui au Ministère de l'éducation primaire et secondaire	
Remise en état de l'école de Butare	50 000
Aide au Ministère pour la réfection de plusieurs écoles secondaires	14 100
Total	64 100
6. Appui au Ministère des travaux publics et de l'énergie	
Réfection du système de canalisation d'eau entre le lac Mugesera et le quartier de Kanombe de la ville de Kigali	20 000
Total	20 000
7. Appui au Ministère de la santé	
Réfection de l'école de médecine de Kigali	20 000
Total	20 000
8. Réfection des prisons	
Aide à la réfection des prisons	260 303
Total	260 303
9. Ministère de la justice	
Aide au Ministère de la justice pour la remise en état des archives	150 000 ^b
Appui à un projet intercommunautaire de construction de logements	100 000 ^c
Total	250 000

Dépenses d'administration : 13 % des dépenses (soit 3 % des fonds acheminés par l'intermédiaire du PNUD) ont été imputés au Fonds d'affectation spéciale pour les dépenses d'administration.

^a Contributions des Pays-Bas transférées au PNUD pour être mises en oeuvre.

^b Fonds transférés au Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour être mis en oeuvre.

^c Fonds transférés à l'ARDEC (Agence rwandaise pour le développement et la coopération) pour être mis en oeuvre.

Annexe XII
État au 15 février 1996 des ressources dégagées
et des dépenses de fonctionnement pour la Mission
d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
pour la période allant du 22 juin au
21 décembre 1993 et la Mission des Nations Unies
pour l'assistance au Rwanda pour la période
allant du 5 octobre 1993 au 19 avril 1996
(En dollars des États-Unis)

	<i>MONUOR</i>		<i>MINUAR</i>	
	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
A. État récapitulatif des ressources				
<i>1. Ressources</i>				
22 juin-21 décembre 1993				
Montant des crédits ouverts (résolution 48/245)	3 642 300	3 557 400	—	—
5 octobre 1993-4 avril 1994				
Montant des crédits ouverts (résolution 48/248)			45 826 700	45 317 600
5 avril-9 décembre 1994				
Montant des crédits ouverts (résolution 49/20 A)	—	—	163 101 700	161 515 400
Contributions volontaires en nature	—	—	5 365 000	5 365 000
Total partiel	—	—	168 466 700	166 880 400
10 décembre 1994-9 juin 1995				
Montant des crédits ouverts (résolution 49/20 B)	—	—	143 417 100	141 461 900
Contributions volontaires en nature	—	—	529 300	529 300
Total partiel	—	—	143 946 400	141 991 200
10 juin-8 décembre 1995				
Montant des crédits ouverts (résolution 49/20 B)	—	—	99 628 200	97 508 000
1er janvier-8 mars 1996				
Montant des crédits ouverts (résolution 50/211)	—	—	32 324 500	31 828 900
9 mars-19 avril 1996				
Engagements prévisionnels approuvés par le CCQAB	—	—	4 735 000	4 735 000
Total, rubrique 1	3 642 300	3 557 400	494 927 500	488 261 100
<i>2. Dépenses de fonctionnement</i>				
22 juin-21 décembre 1993				
Montant des dépenses	2 354 100	2 298 500	—	—
5 octobre 1993-4 avril 1994				
Montant des dépenses	—	—	35 295 100	34 684 400

	MONUOR		MINUAR	
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
5 avril-9 décembre 1994				
Montant des dépenses	—	—	145 709 000	144 186 800
Contributions volontaires en nature	—	—	5 365 000	5 365 000
Total partiel	—	—	151 074 000	149 551 800
10 décembre 1994-9 juin 1995				
Montant des dépenses	—	—	122 742 000	121 220 100
Contributions volontaires en nature	—	—	529 300	529 300
Total partiel	—	—	123 271 300	121 749 400
10 juin-31 décembre 1995				
Montant des dépenses (aux coûts standard)	—	—	96 685 400	94 880 600
1er janvier-8 mars 1996				
Montant des dépenses (aux coûts standard)	—	—	32 324 500	31 828 900
9 mars-19 avril 1996				
Montant des dépenses (aux coûts standard)	—	—	4 735 000	4 735 000
Total, rubrique 2	2 354 100	2 298 500	443 385 300	437 430 100
Total, rubrique 1 moins 2	1 288 200	1 258 900	51 542 200	50 831 000
3. <i>Sommes portées au crédit des États Membres</i>				
22 juin-21 décembre 1993	a	a	1 288 200	1 258 900
5 octobre 1993-4 avril 1994	—	—	15 824 900	15 793 600
5 avril-9 décembre 1994	—	—	10 538 600 ^b	10 002 750 ^b
Total, rubrique 3	—	—	27 651 700	27 055 250
4. <i>Solde inutilisé</i>				
	—	—	23 890 500	23 775 750
B. Situation de trésorerie				
1. <i>Recettes</i>				
Contributions réglées		3 370 266		383 643 361
Contributions volontaires reçues		—		5 894 300
Contributions volontaires en espèces		—		477 273
Intérêts créditeurs		—		3 579 928
Recettes diverses		—		203 713
Total, rubrique 1		3 370 266		393 798 575

	<i>MONUOR</i>		<i>MINUAR</i>	
	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
2.	<i>Dépenses de fonctionnement</i>			
	22 juin-21 décembre 1993	2 298 500	—	—
	5 octobre 1993-4 avril 1994	—	34 684 400	—
	5 avril-9 décembre 1994	—	149 551 800	—
	10 décembre 1994-9 juin 1995	—	121 749 400	—
	10 juin-31 décembre 1995 (aux coûts standard)	—	94 880 600	—
	1er janvier-8 mars 1996 (aux coûts standard)	—	31 828 900	—
	9 mars-19 avril 1996 (aux coûts standard)	—	4 735 000	—
	Total, rubrique 2	2 298 500	437 430 100	—
3.	<i>Excédent/(déficit) prévu</i>		^a	(43 631 525)

^a Le solde inutilisé de la MONUOR pour cette période a été viré au compte spécial établi pour la MINUAR.

^b Le solde inutilisé de la MINUAR pour cette période a été en partie affecté au Tribunal pour le Rwanda (résolutions 49/251 et 50/213).

Annexe XIII
Carte d'état-major
